

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2017

# 1 MILLION \$

**DE REMIS EN RISTOURNE AUX MEMBRES DE LA COOP COVILAC.**

Le 28 mars 2018 avait lieu l'assemblée générale annuelle de La Coop Covilac pour l'exercice financier terminé le 30 novembre 2017. Un total de 70 invités et membres ont assisté à l'événement qui avait lieu au Théâtre Belcourt de Baie-du-Febvre, et nous tenons à vous remercier sincèrement de votre engagement et implication auprès de votre coopérative.

Lors de cette assemblée, les membres ont pris connaissance du rapport annuel, décidé de la répartition des excédents annuels et statué sur le versement de ristournes et du rachat des parts privilégiées de la série 2006.

Madame Jeannine Chartrand, pour le poste no. 4 (secteur Centre), Monsieur Réal Veronneau pour le poste no. 6 (secteur Ouest) et Monsieur Martin Paquette pour le poste no. 7 (secteur Global) ont tous été réélus administrateurs au conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

#### *De très bons résultats financiers!*

Au terme de l'exercice financier terminé le 30 novembre 2017, La Coop Covilac a généré un chiffre d'affaires de 89 441 401\$, en hausse de trois millions par rapport à l'exercice précédent. La Coop a réussi à générer des excédents record de l'ordre de 2 748 521\$. Ce sont bien sûr ses membres propriétaires et la collectivité qui en profiteront, puisque la saine rentabilité de la Coop assure du même coup sa pérennité et lui permet de poursuivre sa mission.

Ainsi, les membres se partageront une partie de ces excédents par le versement **d'une importante ristourne au montant de 1 000 000 \$.**

Madame Chartrand, présidente du conseil d'administration, a de plus annoncé que depuis le début du programme du Fond d'aide à la relève agricole, la Coop a versé plus de 118 000\$ en bourse à 12 membres de la relève agricole. La Coop poursuivra cet engagement en 2018 avec l'introduction d'un nouveau candidat de la relève dans le programme.

La présidente a également présenté les diverses activités techniques et sociales pour les membres qui ont été réalisées en cours d'année.

La Coop rappelle à cet effet « Nous avons su faire la démonstration qu'il est possible de réaliser à la fois une bonne performance financière et une bonne performance coopérative, et ce, pour le bénéfice de nos membres et de la collectivité. Ces remarquables résultats assurent à notre Coop la marge de manoeuvre nécessaire pour lui permettre non seulement de continuer d'offrir des produits et services adaptés aux besoins de ses membres, mais également d'évoluer et de jouer un rôle actif dans le développement économique et social de la collectivité. », a déclaré madame Chartrand, présidente du Conseil d'administration.

**MERCI DE VOTRE ENGAGEMENT ET IMPLICATION AU SEIN DE VOTRE COOPÉRATIVE!**

*Pour toute information supplémentaire :*  
**Pascal Larivière, CPA CMA**  
Contrôleur financier et Secrétaire trésorier  
(450) 783-6491 poste 1227  
pascal.lariviere@covilac.coop